



## COMPTE-RENDU DU CDAS DU 22 JUIN 2022

La séance, présidée par M GALAND (DDFiP), a été ouverte par Sandrine ROMANN :  
CDAS "exceptionnel" convoqué pour présenter la future réforme de l'action sociale à la demande du Secrétariat Général.

La réforme a été initiée lors du CNAS du 5 octobre 2020 et a donné lieu à différents sondages auprès des agents.

Le quorum est atteint et le procès-verbal du 11 mars 2022 a été approuvé.

La réforme s'articule autour de 4 axes (cf diaporama) :

### **1/ La gestion et le devenir du parc EPAF :**

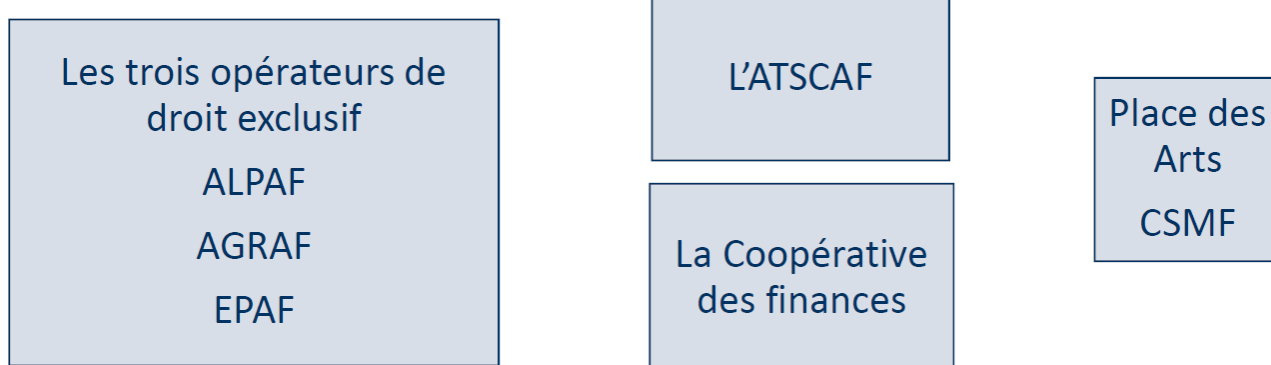
Une baisse de fréquentation de 16 % a été enregistrée entre 2016 & 2019. D'après les sondages, le modèle des résidences EPAF ne correspond plus aux attentes des personnels.

Une enveloppe de 20 millions d'euros serait nécessaire à la rénovation du parc. Il a donc été décidé de vendre une partie des résidences (14 sur 23) et d'améliorer celles maintenues.

Les personnels salariés de l'EPAF se sont vus proposer une rupture conventionnelle (62 personnes sur 66 ont pris cette option).

### **2/ La gouvernance des opérateurs de l'action sociale :**

Le CNAS du 2020 a estimé qu'il y avait "trop" d'opérateurs en présence et qu'il y avait nécessité de les regrouper pour plus de clarté. Les sondages ont également fait apparaître un déficit de connaissance de la part des agents.



Il est à noter que certaines composantes sont uniquement franciliennes.

### **3/ Les prestations de l'action sociale :**

Là aussi, on constate une méconnaissance de l'ensemble des prestations à destinations des agents ainsi que de nouvelles attentes. Il y a une volonté d'amélioration des prestations. La restauration est un point important dans un contexte de baisse de fréquentation des restaurants administratifs et assimilés ainsi qu'un contexte réglementaire contraignant.

#### **4/ Le réseau de l'action sociale**

Les CDAS et les correspondants départementaux à l'action sociale sont maintenus. Toutefois, le rôle des correspondants sera renforcé et recentré par domaine de compétence. Ainsi, le correspondant d'un département pourra se voir confier la charge de la gestion de la restauration collective de plusieurs départements au sein d'une région.

Pour mémoire, le budget annuel national de l'action sociale est de 107 millions d'euros.

#### Ce CDAS a également été l'occasion d'aborder le budget local :

\* Le département dispose de 35 036 € abondé de 1 130 € correspondants à des bons d'achat de l'année 2021 non utilisés.

\* Fête de Noël : Elle se tiendra toujours au Paradis des Sources sur une seule séance cette année. Plusieurs raisons : la baisse du nombre de participants (930 en 2012, 530 en 2022) ainsi que l'augmentation des coûts. Il n'y aura plus de buffet goûter mais une boisson et un manala/personne.

L'augmentation du devis de la fête de Noël au Paradis des Sources a entraîné l'annulation de l'action à l'Écomusée.

\* Présentation des différentes actions de l'année :

Les actions qui ont obtenu le plus de succès sont celles réalisées au zoo de Mulhouse : trois dates pour le lever des animaux suivies d'un petit déjeuner, et trois autres en soirée, suivies d'un apéritif. Malgré les horaires, les demandes sont supérieures au nombre de places disponibles.

Les retraités ont quant à eux, après deux années de report, pu passer une journée à l'île de MAINAU.

Pour maintenir un lien avec les anciens, le CDAS envoie chaque année une carte de vœux, ce qui représente environ 1400 envois.

Dorénavant, le service des pensions ne nous transmettra plus le fichier des adresses. Une autorisation pour recevoir les prochaines cartes de vœux devra être signée et retournée à la délégation de l'action sociale.

En complément, Sandrine ROMANN nous informe l'attribution d'une enveloppe nationale de 100 000 € à destination des actions locales innovantes. Ce point sera discuté lors du prochain groupe de travail de septembre.

Vos représentants FO :

Christelle MATHIS titulaire (FO-DGFIP -, Paierie de la CEA),  
Fabien BONISCHO invité (FO DGFIP - PCE de Colmar).